

Rennes, le 20 septembre 2019

Monsieur Emmanuel ETHIS
Recteur de l'Académie de Rennes
Recteur de la Région académique de Bretagne

Objet : Modalité d'évaluation des enseignant.e.s bilingues dans le Morbihan

Monsieur le Recteur,

Le Sgen-CFDT Bretagne a été alerté par les enseignant.e.s des classes bilingues publiques du Morbihan. Nos collègues ont appris fin juillet le départ de l'IEN LCR du Morbihan vers le Finistère, celui-ci dans un courrier qu'il leur a adressé, leur signalait que n'étant pas remplacé sur le Morbihan, les rendez-vous de carrière seraient assurés par les seul.e.s IEN des circonscriptions. Il est dès lors demandé aux enseignant.e.s de présenter à cette occasion une séance exclusivement en français.

Nos collègues considèrent que ne pas prendre en compte les deux versants de l'exercice de leur métier revient à ne pas en reconnaître la singularité et la complexité. Cela constitue une négation d'une grande part de leur identité professionnelle.

Nous estimons que les professeur.e.s des écoles bilingues n'ont pas à pâtir du manque d'IEN LCR. La pratique réelle de la classe n'a donc pas à être modifiée sous prétexte de l'absence d'encadrement compétent en langue bretonne et nos collègues bilingues entendent présenter leur travail tel qu'elles.ils l'exercent au quotidien, c'est à dire en français et en breton.

Nous n'admettrions pas que cela puisse nuire à l'appréciation qui découlera de ce rendez-vous de carrière.

Nous demandons que l'institution se donne les moyens de prendre en compte la filière bilingue à l'identique de la filière monolingue, c'est-à-dire comme une filière à part entière.

Le Sgen-CFDT Bretagne s'associe et soutient la demande de nos collègues d'un retour à des modalités d'évaluations permettant la prise en compte des spécificités de l'enseignement bilingue.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de mon attachement au service public d'éducation.

Luc GRIMONPREZ
secrétaire général

